



Offre Ref : 308374

Le STEASA est une autorité organisatrice du traitement et du transport des eaux usées sur le territoire des 9 communes membres.

Les vocations du syndicat sont les suivantes :

- Construction, entretien et gestion des stations d'épuration des communes qui appartiennent au syndicat.
- L'acquisition des terrains nécessaires à la bonne gestion des stations d'épuration et pour le traitement des boues d'épuration.
- La maîtrise d'ouvrage de toutes les études et travaux nécessaires au bon fonctionnement global des différents systèmes d'assainissement.

Technicien Assainissement

Date de publication : 23/12/2015

Date limite de candidature : 20/01/2016

Date prévue du recrutement : 01/02/2016

Type de recrutement : fonctionnaire exclusivement

Nombre de poste(s) : 1

Grades ou cadres d'emploi : TECHNICIEN
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

MISSIONS

Niveau du diplôme requis : Bac + 2

Domaine du diplôme requis : Services à la collectivité

Spécialité du diplôme requis : Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement (conception)

Descriptif des missions du poste : Collaborateur(rice) du Directeur, travaille en liaison étroite avec les autres agents administratifs et techniques pour mettre en œuvre les actions du Syndicat sur le territoire.

ACTIVITES PRINCIPALES :

- Suivi des marchés de travaux et prestations de services
- Réalisation et gestion des études diagnostiques
- Autosurveillance des STEP,
- Etudes et projets (SIG, Topo, projets)
- Maîtrise d'oeuvre et maîtrise d'ouvrage d'infrastructures d'assainissement
- Gestion « Energie »

ACTIVITES ANNEXES :

- Aider et assister l'exploitant(e) du réseau dans son travail et ses missions

Profil recherché : Formations : (Savoirs)

- BTS GEMEAU ou équivalent,
- Licence professionnelle Assainissement ou BTP Réseaux

Compétences professionnelles et techniques :

1/ Indispensables :

- Maîtrise des métiers et des systèmes d'assainissement, techniques et mécanismes de l'assainissement et des filières d'épuration,
- Connaissances en hydraulique,
- Connaissances en marchés publics
- Process, autosurveillance et instrumentation

2/ Appréciables :

- Connaissances en électromécanique, chimie, sécurité, travaux publics.
- Connaissance des logiciels métiers (SIG, TOPKAPI, AutoCAD),

3/ Générales :

- Connaissance des logiciels (Word, Excel, PowerPoint)
- Connaissance du cadre réglementaire du fonctionnement des collectivités territoriales,
- Connaissance des règles d'hygiène et sécurité, travaux publics et assainissement

Qualités requises :

1/ Indispensables :

- Capacité d'analyse technique
 - Discernement et hiérarchisation des problématiques
- 2/ Générales :
- Sens des responsabilités et exigence d'un relationnel de qualité,
 - Capacité d'analyse et de synthèse,
 - Rigueur et disponibilité,
 - Sens de l'observation,
 - Travail en équipe,
 - Rigueur, discrétion,
 - Rédaction de notes, rapports et de messages clairs,
 - Dynamisme et réactivité,
 - Engagement dans les missions.

Permis de conduire obligatoire : déplacements réguliers et fréquents en véhicule de service

CONDITIONS DE TRAVAIL

Lieu d'affectation : AMBERIEU EN BUGEY

Temps de travail : Tps Complet : 35 heure(s) 0 minute(s)

Les horaires sont-ils fixes ? Oui

POSITIONNEMENT DU POSTE

Rattachement hiérarchique : Directeur

Fonctions d'encadrement : 0 agent

AVANTAGE(S) LIE(S) AU POSTE

- Poste ne donnant pas droit à NBI au titre d'une technicité particulière - Rémunération statutaire (selon grade et échelon) - Prime de service et de rendement (PSR) - Indemnité spécifique de service (ISS) - Tickets restaurant

CANDIDATURES

Les candidatures sont à adresser à :

STEASA Traitement Eaux d'Ambérieu et de son agglomération
19 rue René Panhard
01500 AMBERIEU EN BUGEY

Informations complémentaires : Secretariat du STEASA: secretariat@steasa.fr
<http://www.steasa.fr>

INFORMATION

Travailleurs handicapés Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.